

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026**REUNION PUBLIQUE DU 26 MARS 2026**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme Anne THANS-DEBRUGE et M. Jean-Denis LEJEUNE et siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 mars 2026 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. Irwin GUCKEL.

M. LE PRESIDENT. – M. BASTIN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. Olivier BASTIN, Chef de groupe.- M. WERY.

M. LE PRESIDENT.- M. Eric LOMBA ?

M. Eric LOMBA, Chef de groupe.- Irwin GUCKEL.

M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE ?

M. Thomas CIALONE, Chef de groupe.- Monsieur RODEYNS est excusé, les autres je ne sais pas.

M. LE PRESIDENT.- M. BATAILLE ?

M. Thierry BATAILLE, Chef de groupe.- Mme BASTIN.

M. LE PRESIDENT.- Mme FRENAY?

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe.- Complet.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Je tiens à commencer notre séance par une minute de silence.

Rendons aujourd'hui hommage à Pol MULLER, ce jeune pompier liégeois, membre de l'équipe GRIMP, le groupe d'intervention en milieu périlleux, qui a perdu la vie le 20 mars dernier lors d'un exercice au viaduc de Remouchamps.

Le dévouement et le courage sont indissociables des hommes du feu. Ils sont prêts à mettre leurs vies en péril pour sauver celles des autres.

Saluons sa mémoire et accompagnons sa famille, ses collègues, ses amis dans ce départ survenu bien trop tôt.

(Minute de silence)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant les questions d'actualité.

Je vous rappelle que nos travaux de ce jour portent sur les questions d'actualité et les réponses du Collège provincial aux interventions sur les rapports d'activités 2025.

Je vous informe également qu'une réunion du Bureau se tiendra juste après la séance du Conseil provincial.

Enfin, avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit, j'invite Monsieur le Député provincial, Luc LEJEUNE, à la tribune, pour une communication du Collège provincial.

M. Luc LEJEUNE, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je remercie le Président de me donner l'occasion, sans attendre le projet de PV de la réunion du Conseil provincial de lundi dernier, d'apporter une petite précision suite à l'intervention du rapporteur Mathieu Ulrici, que je remercie.

Son intervention était relative, au point de la troisième Commission, sur le rapport d'activités Administration. Donc, pour éviter tout malentendu, toute mauvaise interprétation, je souhaite préciser que la note relative au télétravail de janvier 2026, note des grades légaux et des Directions générales dont il a été question est bien d'application à l'heure où je vous parle, je n'ai pas laissé sous-entendre autre chose dans ma réponse.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2026. Je donne la parole à Madame la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Anne THANS-DEBRUGE, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2026).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité

Document 25-26/A16 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'augmentation du minerval de la HEPL.

Document 25-26/A17 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'impact de l'alcool sur la santé.

Document 25-26/A18 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la cyber attaque subie par la Province de Liège la semaine dernière.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour actualisé comporte trois questions d'actualité.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question relative à l'augmentation du minerval de la HEPL, je donne la parole à Madame Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA.

Mme Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci. Chers Collègues,

Il y a quelques jours, Madame Degryse, Ministre de l'Enseignement supérieur, a envoyé une circulaire aux Universités, Hautes écoles et Ecoles d'art leur expliquant les nouvelles dispositions concernant le minerval. Cette circulaire est envoyée alors que la réforme n'a pas encore été votée. Pour rappel, la Ministre veut augmenter le minerval à près de 1200€, et en plus, et puis, le dégeler.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

Dans notre Province, cette mesure aurait des conséquences graves. La HEPL accueille des étudiants et étudiantes issus de la classe travailleuse et forme à des métiers essentiels à notre société : accueillants pour les crèches, sages-femmes, infirmiers, kinés, assistants sociaux, etc. Pour le moment, la plupart de nos étudiants paient 175 € de droits d'inscription. Si la réforme passe, ils risquent de devoir payer jusqu'à 1.194 € en taux plein et jusqu'à maintenant, c'est-à-dire une augmentation de plus de 1.000 €, c'est du x 7, c'est énorme. Et malgré le système de paliers avec taux intermédiaires, les estimations actuelles, et ce sont même les chiffres de Mme Degryse, montrent que 58 % des étudiants, c'est plus d'un étudiant sur deux, vont être concernés par cette mesure, par ce taux plein.

Avec cette réforme, c'est l'accessibilité qui est menacée. Un minerval aussi élevé représente un obstacle pour les étudiants qui sont déjà en train de jobber, déjà en train de se demander quel repas ils vont devoir sauter et la précarité étudiante, on le sait, ne fait que qu'augmenter. Combien vont devoir augmenter leurs heures de travail pour étudier ? Combien ne vont plus s'épanouir dans leurs études, combien vont devoir renoncer d'avance, en fait ils ne vont même pas s'inscrire aux études au vu d'un minerval si élevé ?

Cette augmentation ne va pas améliorer la qualité de notre enseignement public, ça ne va pas pousser les jeunes à s'inscrire et à se former pour construire la société de demain. On risque au contraire de provoquer une grave baisse des inscriptions.

Mes questions sont les suivantes : à l'heure actuelle, comment évaluez-vous l'impact de la réforme du minerval pour les étudiantes et étudiants de la HEPL ? Quelles démarches la Province de Liège entend-elle entreprendre pour défendre l'accessibilité financière de l'enseignement supérieur et soutenir les étudiants et enseignants concernés face à cette réforme portée par le gouvernement MR-Engagés ?

Merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle qu'un membre par groupe politique peut intervenir pendant 2 minutes maximum.

Pas d'intervention, j'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Chef de groupe, Madame la Conseillère, la réforme des droits d'inscription entrerait en vigueur à la prochaine rentrée académique et aurait en effet des répercussions notables sur les étudiants.

Je tiens tout d'abord à être très claire sur un point : l'augmentation du minerval n'aura pas, comme vous le laissez entendre, d'impact sur la qualité de l'enseignement dispensé au sein de la Haute Ecole. Les moyens globaux restent inchangés, avec un budget d'environ 61 million d'euros. Autrement dit, nous sommes face à une opération neutre pour la HEPL, ceci étant, cette

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

évolution implique effectivement un déplacement partiel de cette charge financière de la Fédération Wallonie Bruxelles vers les étudiants.

Et c'est précisément pour cette raison que nous prenons nos responsabilités en réajustant nos dispositifs d'accompagnement et de soutien pour en atténuer les effets sur les étudiants.

Les plus attentifs d'entre vous se rappelleront que le sujet a déjà été évoqué lors du Conseil du 3 novembre dernier, en réponse à une question similaire posée par M. Jérôme. Je serai donc peut-être amenée à rappeler certains éléments déjà évoqués, mais il me paraît en effet essentiel de réaffirmer les fondements de la future réforme : 1. les étudiants boursiers, qui représentent environ un quart des inscrits à la HEPL, continueront, eux, à bénéficier de la gratuité totale des frais d'inscription ; 2. les étudiants de condition modeste verront leur minerval fixé à 374 €, contre 64 à 343 € actuellement ; 3. une nouvelle catégorie fera son apparition : celle des étudiants dits de condition « presque modeste », qui devront s'acquitter, eux, d'un minerval de 835 €. Enfin, ce sont les étudiants au taux plein qui seront les plus touchés puisque leur minerval passant de 175 à 454 € aujourd'hui à 1.194 € à la prochaine rentrée.

Ces évolutions vont donc effectivement alourdir la charge financière pour une partie de nos étudiants.

Je l'avais souligné en novembre dernier, consciente de ces enjeux, la HEPL travaillait déjà, à l'époque, à identifier des mesures d'accompagnement pour aider les étudiants et leurs familles à faire face à cette augmentation du minerval.

Cela s'est donc traduit par la mise en place un groupe de travail chargé d'élaborer un plan de mesures d'urgence et de soutien qui sera prochainement soumis à la validation finale du Conseil social.

Ce projet social, fruit de plusieurs réunions en parfaite collaboration avec Madame Opaline Meunier, Commissaire de la FWB, et les assistants sociaux du Conseil social, se doit d'être réaliste et soutenable sur le long terme.

Concrètement, il s'articule autour de trois axes de solidarité visant à conserver les aides directes aux étudiants et à adapter les aides collectives nécessaires : premièrement, le renforcement des aides directes et ciblées : La HEPL propose d'instaurer des balises claires pour l'octroi d'aides financières basées sur la régularité de l'inscription et des critères de revenus nets du ménage inférieurs à 3.500 €. L'objectif est d'atténuer, dans les limites budgétaires, l'impact de la hausse pour les étudiants les plus précarisés. La HEPL souhaite également instaurer un forfait « aide de vie » pour les étudiants en difficulté.

Deuxièmement, concernant la pérennisation des aides collectives : malgré les contraintes, la HEPL souhaite maintenir son aide numérique de 150 € par étudiant et les dispositifs favorisant la mobilité douce via l'aide vélo, 50 % du prix d'achat, plafonné à 150 €. Sans oublier l'épicerie solidaire qui évoluera vers un système de réservation de colis alimentaires plus structuré, en synergie avec le dispositif KOTIDIEN d'épicerie étudiante solidaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

Trois, enfin, les aides indirectes seront reciblées pour se concentrer sur la préservation du bien-être et de la qualité de vie si chers à la HEPL. Je citerai, entre autres, la gratuité de l'accès à l'eau potable via les fontaines ou encore la reprise en charge directe de HEPL SPORTS, qui assure la continuité de l'offre sportive et la modernisation des infrastructures et des équipements numériques.

Pour conclure, oui, évidemment, cette réforme constitue bien entendu un défi important mais elle ne remet pas en cause notre engagement, celui de défendre l'accessibilité de l'enseignement supérieur. La volonté politique n'est pas de réduire les aides mais de trouver les ajustements qui permettront d'assurer, par une gestion efficace, les soutiens utiles pour que la HEPL reste une école accessible et attentive aux réalités sociales de ses étudiants.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Présidente. Une réaction ? Madame Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA.

Mme Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci pour la réponse.

Donc on l'entend, il y a quatre paliers. Il y a des pôles psychologiques, il y a un plan d'urgence qui euh, tout ça va être mis en place. Mais en fait, nous devons défendre un enseignement de qualité et accessible à toutes et tous. Parce qu'étudier est un droit et pas un privilège.

D'après les chiffres de la Ministre Degryse Engagés, donc je trouve ça super chouette de dire vous dites des mesures réalistes et soutenables, mais quand on sait qu'un étudiant sur deux en fait, 58 % des étudiants vont être concernés par un minerval à 1.200 €, quand en fait à la HEPL il y a des étudiants qui payent 175 € et qui vont payer 1.200 €, effectivement, ce n'est pas soutenable, effectivement, c'est un enseignement élitiste et qui exclut. Ce ne sont pas à nos étudiants à payer les trous qu'il y a dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette mesure, contrairement à ce qu'on veut faire croire à Madame Degryse, elle n'est pas encore votée. Les étudiants, et notamment ceux de la HEPL, se sont mobilisés en nombre encore ce mardi, ils étaient 3.500, c'est énorme, c'est la plus grande manif étudiante depuis 10 ans. Il est encore temps de mettre la pression sur la Ministre Degryse, sur le Gouvernement MR-Engagés et sur les partenaires de votre majorité pour ne pas que cette mesure passe.

Allez-vous soutenir vos étudiants ? Allez-vous prendre vos responsabilités ? Les étudiants et étudiantes mettent la pression sur la Ministre Degryse et on voit bien que la pression fonctionne. La réforme est annoncée en janvier et puis en avril. Et maintenant on parle de mai. Ils ne vont rien lâcher, la lutte n'est pas terminée et les étudiants pourront compter sur le soutien du PTB.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Pour la deuxième question relative à l'impact de l'alcool sur la santé, je donne la parole à Madame Mélanie LEPONCE.

Mme Mélanie LEPONCE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames, Messieurs les Députés, chers Collègues,

Il y a quelques jours, l'Institut Vias a publié le baromètre de la sécurité routière pour l'année 2025 en mettant malheureusement en évidence une hausse des accidents corporels impliquant des conducteurs sous l'influence de l'alcool.

Si je monte à la tribune aujourd'hui, ce n'est pas pour parler de sécurité routière mais plutôt d'inquiétude en termes de santé parce que si c'est dramatique de voir des accidents, c'est aussi voire même encore plus dramatique de se dire qu'il y a d'autant plus de personnes qui consomment de l'alcool et les impacts négatifs sur la santé.

On sait que ce baromètre indique des chiffres en hausse parce qu'il y a effectivement davantage de contrôles, c'est une raison, mais il y a aussi énormément de personnes qui passent à la trappe. On sait par ailleurs qu'il y a des campagnes de prévention contre l'alcool, et c'est à saluer et à poursuivre. Malgré cela, on se rend compte reste un enjeu de santé publique.

A titre personnel, je ne plaide absolument pas pour une interdiction de l'alcool. Je pense que les interdits seront toujours faits pour être contournés. Néanmoins, je pense qu'il faut aussi, quand même, essayer de plaider pour une consommation raisonnable et sans trop de danger et qu'on doit aussi reconnaître qu'il existe toujours quand même une pression sociale pour consommer de l'alcool plutôt que des softs. Il est parfois très difficile en société d'assumer.

On sait que consommer de manière régulière, voire de manière excessive et bien c'est un véritable danger pour la santé, ça peut détruire des vies. SCIENSANO parlait il n'y a pas encore très longtemps de 3% de décès qui sont dus à l'alcool par an dans notre pays. Dès lors, ne serait-il pas opportun, en plus des campagnes de prévention contre l'alcool, de promouvoir davantage les alternatives sans alcool : les mocktails, les bières sans alcool, les vins désalcoolisés rencontrent un succès croissant et sont beaucoup plus faciles à accepter en société et à consommer en société même si l'entourage boit de l'alcool.

Mesdames, Messieurs les Députés, mes questions sont les suivantes : quelles sont actuellement les campagnes de prévention en matière de consommation d'alcool pour la santé et quelles sont celles qui sont prévues prochainement dans notre province ? Une attention particulière est-elle portée, lors des événements provinciaux, à la mise en valeur d'alternatives attrayantes sans alcool meilleure pour la santé ? Quels moyens ou dispositifs d'encouragement existent pour soutenir les associations qui souhaitent promouvoir des offres sans alcool bonne pour la santé lors de leurs événements ? Existe-t-il une charte ou des recommandations provinciales pour les événements soutenus financièrement par la Province concernant la prévention alcool en matière de santé singulièrement ? Les associations qui organisent des événements peuvent-elles bénéficier d'outils, de formations ou de matériel de sensibilisation pour promouvoir une consommation responsable et meilleure pour la santé ?

Je vous remercie pour vos réponses.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur le sujet ? Monsieur Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci, Monsieur le président, chers Collègues.

Merci aux deux oratrices précédentes de mettre des sujets d'intérêt provinciaux sur la table et aussi d'un peu stimuler le Collège sur différentes questions. Je trouve que la question du minerval, qui concerne une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, impacte grandement nos étudiants. La question de la sécurité routière et de la consommation d'alcool, plutôt de compétence fédérale, impact grandement les habitants de la province, tout comme le largage de kérosène impactait les habitants de notre province et cette question a été ici même refusée.

Et donc moi, je tiens vraiment à dire quelle est la cohérence du Collège, à baquer certaines questions de manière totalement illibérale et anti-démocratique et en accepter d'autres.

Les questions qui vous ont été posées aujourd'hui sont d'intérêt provincial, tout comme ma question sur le largage du kérosène aussi des habitants d'Awans, de Grâce-Hollogne l'était, c'est une question de santé publique et je me réjouis parce que ce sera fait, d'avoir l'avis de la tutelle sur le fait que le Collège, et le Bureau plus particulièrement, décide de mettre de côté des questions qui concernent l'intérêt provincial dont on a, dont vous avez eu l'explication ici même. L'intérêt provincial, c'est quoi ? C'est celui qu'on définit ici. C'est en fait le souci de nos habitants provinciaux et un largage de kérosène qui a eu lieu au-dessus des communes, d'Awans, de Grâce-Hollogne, et je suis moi-même élu de ce district-là, je trouve honteux que les autres personnes ici, élues dans le même district, osent dire que ce n'est pas d'intérêt provincial.

Je reviendrai avec cette question ici-même.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- J'invite Monsieur Luc LEJEUNE, Député provincial, à intervenir sur la question de l'alcool, voire du kérosène s'il le souhaite mais...

M. Luc LEJEUNE, Député provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président.

Madame la Conseillère provinciale, chère Mélanie, Monsieur le Conseiller provincial, cher Marc, remercie pour la question, à la fois d'intérêt provincial et de compétence provinciale. Et donc, je limiterai ma réponse à ce que je peux en dire, sous l'angle de la compétence provinciale.

Un, nous agissons concrètement sur le terrain. La campagne Liège Province Festive est notre outil phare. Elle est présente lors des événements festifs de toute la province, des Ardentes au carnaval de Dolhain, des soirées étudiantes aux fêtes communales. En 2025, ce n'est pas moins de 21 événements couverts, 25 stands tenus, plus de 1.000 personnes sensibilisées. Et

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

cette action, nous ne la menons pas seuls : depuis mars 2023, la Province de Liège est officiellement reconnue opérateur en promotion de la santé par l'AVIQ, dans l'axe « Prévention des usages addictifs et réduction des risques ».

Deux, nous accompagnons les organisateurs, et pas seulement le public. Parce que la prévention ne commence pas quand les jeunes arrivent au stand, elle commence quand l'organisateur prépare son événement. Dans le cadre de cet accompagnement, nous leur soumettons notre charte de réduction des risques et notre check-list : eau potable gratuite, softs moins chers que l'alcool, espace safe, retours à domicile anticipés, signalétique claire.

Trois, nous aidons les associations à se saisir de ces outils. Notre soutien prend deux formes. Pour les associations qui bénéficient d'un financement provincial, nous combinons subvention et présence d'un stand : c'est le cas de la Maison des Jeunes de Jalhay pour le Laetare, du CVFE, dans les violences féminines pour la Cycloparade, ou encore du groupe Safe use de Huy-Waremme. Mais pour toutes les autres, celles qui ne bénéficient d'aucun subside, la campagne reste entièrement gratuite : stand, animations, matériel et formations des équipes.

Quatre, nous allons aussi dans les écoles. Avec BE cool@school, nous formons des jeunes en secondaire et dans le Supérieur aux réalités des assuétudes. Pas pour les effrayer, mais pour les informer, les outiller, les responsabiliser. Des dizaines de séances sont déjà planifiées dans les prochaines semaines dans toute la province.

Et enfin, cinq, nous valorisons les alternatives, que ce soit en dehors des événements provinciaux ou dans les événements provinciaux, autant de manières concrètes de promouvoir une consommation différente, sans stigmatiser ni interdire.

Vous le constatez donc, la Province de Liège est active et engagée sur le terrain de la prévention. Le Pôle Promotion et Animations mène chaque jour un travail patient, de terrain et de partenariat, avec un objectif simple : construire les conditions d'une fête plus sûre, plus responsable. Notre approche n'est pas d'interdire, notre approche c'est de faire la fête, sans perdre la tête.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame Mélanie LEPONCE.

Mme Mélanie LEPONCE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci, Monsieur le Député, pour votre réponse très, très satisfaisante, et c'est toujours bien de répéter déjà tout ce qui se fait et je me réjouis de voir qu'on va encore aller plus loin dans les prochains mois.

J'ai bien fait de ma question une question de santé publique et donc bien de compétence provinciale. Et je dirai Monsieur Magnery que parfois, même dans la majorité, on nous refuse des questions puisqu'au précédent. Conseil, une de mes questions a été moi aussi refusée puisqu'elle n'était pas de compétence provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

Je remercie Monsieur le Gouverneur qui a quand même bien voulu me répondre, par ailleurs. Donc ne pensez pas qu'il y a toujours une justification politique quand un fait est refusé ou pas. Je tenais à le souligner.

(Réaction de Monsieur Magnery de son banc, bande inaudible)

M. LE PRESIDENT.- Continuez Madame !

Mme Mélanie LEPONCE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Il n'en reste pas moins que ma question du jour était une question de santé publique et j'inviterai chacun, même dans vos communes, à avoir une attention particulière, à essayer de promouvoir les alternatives à l'alcool plutôt qu'à seulement se contenter de prévenir contre l'alcool.

Je vous remercie tous.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. La troisième question d'actualité concerne la cyber attaque subie par la Province de Liège la semaine dernière et j'invite son auteur, Monsieur Thierry BATAILLE, à la tribune.

M. Thierry BATAILLE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur Le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, chers Collègues du Collège et du Conseil Provincial,

La Province de Liège a subi une cyber attaque la semaine dernière. Toutes les boîtes mail des Conseillers provinciaux ont été bloquées, nous avons reçu un sms du Service du Conseil nous informant de la situation et nous demandant de venir réactiver notre boîte mail ce lundi 23 mars au Palais et encore aujourd'hui pour certains.

Mes questions sont les suivantes : connaissons-nous à l'heure actuelle l'origine de cette cyber attaque ? Quelle est l'ampleur de cette cyber attaque étant donné que le portail intranet est resté accessible lui ? Quel a été l'impact pour l'administration et les services provinciaux ? Quelle leçon pouvons-nous en tirer et quelles solutions seront mises en place pour ne plus que cela se reproduise ?

Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses données à mes questions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. J'invite Madame Laura CRAPANZANO, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette dernière question.

Mme Laura CRAPANZANO, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Chef de groupe, Cher Monsieur Bataille, Chers collègues,

Je vous remercie pour votre question relative à la récente cyber attaque. Les enjeux liés à la sécurité informatique sont cruciaux, d'autant plus que l'évolution constante des techniques employées par les cybercriminels expose notamment nos administrations à des risques croissants.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

La Province de Liège a été victime, le 17 mars, d'une attaque de type hameçonnage. Cette technique de cyberattaque vise à soutirer des données personnelles, bancaires ou des identifiants confidentiels en usurpant l'identité d'un tiers de confiance, comme un établissement bancaire ou une administration. Les auteurs de ces attaques recourent à divers canaux frauduleux, tels que les courriels, des SMS, des appels téléphoniques ou encore des codes QR, afin d'induire les utilisateurs en erreur.

Des mesures ont directement été prises par le Service informatique de la Province, dès que l'identification de l'attaque a été connue. Les comptes des utilisateurs identifiés comme ayant divulgué leurs informations de connexion ont immédiatement été désactivés, leur empêchant toute utilisation des outils informatiques de la Province avant actualisation de leur mot de passe.

Après la mise en œuvre de ces protocoles de sécurité interne, le seul point d'entrée potentiel pour le hacker restait le webmail. C'est pourquoi il a été décidé : 1. que tous les utilisateurs disposant d'une boîte mail qui n'avait pas encore migrée vers Microsoft 365 soient obligés de changer leur mot de passe avant le 26 mars, soit avant aujourd'hui. Pour information, je disgresse un petit peu, la migration vers Microsoft 365 est en cours, elle a commencé fin 2025 et sera complétée à la fin de l'été. A ce jour, on peut dire qu'il y a environ 1/3 du personnel qui a migré.

Alors, à cette procédure s'accompagne l'activation de la procédure de double identification, c'est une méthode de sécurité connue qui demande à l'utilisateur de prouver son identité à l'aide de deux éléments distincts au lieu du seul mot de passe. L'avantage, c'est que même si un mot de passe est volé par un hameçonnage par exemple, un attaquant ne pourra pas se connecter sans le second facteur.

La troisième mesure, ça a été de désactiver temporairement l'accès au webmail depuis l'extérieur de la Province et cette mesure a dû être prise en urgence vendredi, avant toute communication parce qu'il y avait des signes annonçant une nouvelle attaque en préparation. Et c'est pour cette raison que vous avez reçu un SMS du Service du Conseil.

Grâce à cette série de mesures, à l'ensemble de ces trois mesures, le hacker n'a pas eu accès au réseau interne de la Province de Liège, raison pour laquelle les autres outils n'ont pas été impactés.

L'attaque n'a pas été revendiquée et l'origine n'est pas connue. Le hacker a utilisé des techniques bien connues de « rebond » dans divers pays distincts pour lancer ses attaques.

La réaction, par contre, rapide et structurelle de la Province témoigne une nouvelle fois de l'engagement constant et rigoureux de notre institution en matière de sécurité informatique. Je tiens donc, face à votre question, à exprimer ma reconnaissance envers notre personnel qui nous permet de bénéficier d'un niveau de sécurité élevé.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

Pour conclure, il est important de rappeler que, dans le domaine de la cybersécurité, aucune organisation n'est totalement à l'abri, rappelons-nous les attaques subies récemment encore par la Ville de Liège ou par la Région wallonne.

La Province de Liège, il faut le savoir, en tant qu'institution, on est victime quasiment tous les jours de tentatives d'attaques, plus ou moins coordonnées.

Dès lors, nous renforçons en permanence notre résilience, en perfectionnant nos dispositifs de prévention, de détection et de réaction. Ces améliorations sont menées de manière continue, en tenant compte des moyens humains, techniques et organisationnels disponibles, afin de garantir au mieux la sécurité de nos systèmes et la protection des données qui nous sont confiées.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale. Une intervention ? Monsieur Thierry BATAILLE.

M. Thierry BATAILLE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci, Madame la Députée, pour la réponse très complète.

Juste une précision j'aurais aimé comme apporter s'il y a eu hameçonnage, peut-être bien qu'il serait opportun d'envoyer un message à tous les utilisateurs de webmail pour rappeler quand même les règles. Parce que ça se trouve, c'est une erreur humaine qui est à la base de cet hameçonnage, et donc il serait opportun d'envoyer à tous le personnel provincial et même le Conseil provincial et Députés un message de rappel quand même par rapport à la sécurité.

Voilà, je vous remercie beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Ceci clôt le débat sur les questions d'actualité.

VI.- Réponses du Collège provincial aux questions posées sur les rapports d'activités 2025

Document 25-26/RA/02 : rapport d'activités 2025 concernant « L'Enseignement »

Document 25-26/RA/03 : Rapport d'activités 2025 concernant « Les Sports »

M. LE PRESIDENT.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour (documents 25-26/RA/02 et 25-26/RA03).

Je vous propose de regrouper les points relatifs aux Rapports d'activités 2025 concernant « L'Enseignement » et « Les Sports ». J'invite Madame la Députée provinciale – Présidente à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, dans le cadre du rapport d'activités concernant l'Enseignement, je répondrai à la question de Monsieur Delrez.

Alors, Monsieur Delrez, permettez-moi, avant toute chose, de vous remercier pour l'appréciation très positive que vous portez au rapport d'activités du Département Enseignement. Lorsque vous soulignez l'ampleur de la mission, le dynamisme des services et l'excellence du travail accompli par nos équipes avec le soutien plein et entier du Collège, vous me permettez de l'ajouter.

Vous énumérez dans votre question plusieurs mesures décidées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas de répondre point par point à vos interpellations mais, comme vous l'indiquez, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur ces différents sujets et nous n'avons jamais manqué d'apporter les réponses à vos questions. Par ailleurs, vous comprendrez aussi qu'il m'est particulièrement difficile de répondre à vos questions dès lors que vous tirez de ces mesures des conséquences que vous semblez anticiper, mais qui ne repose sur aucune base documentée.

Cela étant, je souhaite préciser ceci : la diminution de 3 % du budget consacré à l'enseignement qualifiant n'a pas entraîné de perte d'emplois au sein de nos écoles. De la même manière, le passage à 22 heures de présence en classe pour les enseignants de l'enseignement secondaire supérieur ne devrait pas, sur la base de nos premières estimations, en générer non plus.

En ce qui concerne la suppression du brevet infirmier, permettez-moi de me réjouir finalement de disposer au sein de notre pouvoir organisateur d'un institut d'enseignement pour adultes IPEFA Sup, en mesure d'organiser dès septembre prochain la formation d'Assistant en soins infirmiers. La Province de Liège poursuit donc l'organisation de cette formation au bénéfice des étudiants et des milieux professionnels, tout en assurant le maintien de l'emploi de ces enseignants.

En conséquence, vous comprendrez qu'il n'y a aucun effet d'amointrissement du niveau de formation, comme vous semblez le redouter. Bien au contraire, je pense. J'ajoute, et même si c'est vrai, on ne doit pas croire tout ce que dit la presse, elle s'en n'est tout de même fait l'écho ce week-end encore, j'ajoute donc que l'instauration envisagée d'un contrat de travail à durée indéterminée pour les nouveaux enseignants ne devrait pas les priver d'une nomination possible au cours de leur carrière.

Inutile de rappeler que le Collège provincial veille tout particulièrement au développement de son enseignement qualifiant et professionnalisant. Le rapport d'activités, comme vous l'avez souligné, en témoigne largement. Nous ne manquons d'ailleurs pas de projets pour les prochaines années. Nous aurons l'occasion de vous présenter lors d'une prochaine réunion de la première Commission, nos propositions de nouvelles formations, qui témoignent non seulement du dynamisme de nos équipes, mais aussi de leur volonté de continuer à répondre aux besoins des milieux professionnels.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

Par ailleurs, parce qu'elle est soucieuse de défendre les spécificités de son enseignement, la Province ne manque pas de s'associer aux autres pouvoirs organisateurs du réseau, notamment lorsqu'il s'agit d'interpeller, par exemple, la Ministre Degryse relativement à l'augmentation du minerval. Ça m'offre un enchaînement parfait avec la deuxième partie de votre intervention puisque, comme nous vous l'avons indiqué lors de la réunion de la première Commission qui s'est tenue le 17 mars dernier, le Conseil social de notre Haute Ecole travaille actuellement à une évolution des aides octroyées aux étudiants.

C'est ainsi que, parmi les pistes étudiées à ce stade de la réflexion et de notamment envisager d'octroyer sous certaines conditions, une intervention financière aux étudiants pour compenser l'augmentation du minerval et une aide forfaitaire correspondant à une des bourses minimales accordées aux étudiants boursiers, aux étudiants relevant des conditions modestes et du taux intermédiaire. D'autres aides sont également à l'étude, telles que les modalités d'octroi des colis alimentaires ou les conditions d'aides à l'équipement numérique pour l'ensemble des étudiants.

Enfin, vous me permettez de préciser certains éléments de votre analyse. Le nombre de demandes que vous évoquez dans votre interpellation ne correspond pas au nombre d'étudiants. Un étudiant pouvant adresser plusieurs demandes d'aide au conseil social. S'il est vrai que le nombre d'étudiants aidé en 2025 a augmenté de 35,5 % par rapport à 2024 en passant de 2073 à 2809 étudiants, il faut souligner que le montant des aides a lui aussi augmenté sur la même période de 28,5 %.

En conséquence, si on compare l'aide apportée en moyenne aux étudiants, on note qu'elle se chiffrait en 2024 à 1.233,26 € par étudiant, contre un montant de 1 169,41 € en 2025, soit donc une diminution de 5,2 %. Je vous remercie en tout cas pour vos questions qui témoignent de l'intérêt que vous portez à l'enseignement organisé par la Province, à sa qualité et aux missions qu'il remplit.

De manière un peu plus légère, même s'il semble fort énervé aujourd'hui, Monsieur le Conseiller, cher Marc, vous m'interrogez sur la possibilité d'organiser une semaine sportive dans le cadre des Classiques ardennaises 2027, en s'inspirant du modèle adopté par la ville de Sienne lors des Strade Bianche.

Depuis la Rome antique, il faut bien avouer que nos amis italiens ont toujours eu un certain talent pour la mise en scène mais nous, Liégeois, disposons également de ressources insoupçonnées dont un italien dans l'équipe que vous connaissez bien, et qui, heureusement pour nous, dirige le Service des Sports.

Ainsi, à l'image de ce qui se fait en Toscane, la Province de Liège propose déjà une série d'événements visant à mettre en valeur les Classiques Ardennaises mais aussi à promouvoir l'activité physique et, tant qu'à faire, à sensibiliser à l'importance de l'utilisation de la langue française.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

C'est ainsi que le 18 mars dernier, s'est déroulée la 6ème édition de la Dictée des Classiques Ardennaises. Au total, 1.279 élèves ont participé à cette initiative. Parmi eux, 1.026 élèves de 6ème primaire issus de 45 écoles, tous réseaux confondus, et 253 élèves de première secondaire provenant de 5 établissements de l'enseignement provincial.

Le principe ? Une dictée de 250 mots consacrée aux deux monuments du cyclisme que sont la Flèche Wallonne et Liège-Bastogne-Liège.

Au-delà de l'exercice scolaire, la participation passe aussi par la récompense. Ainsi, les 300 meilleurs élèves de cette dictée seront invités à la présentation des équipes féminines et masculines de Liège-Bastogne-Liège, ce sera le samedi 25 avril, place Saint-Lambert et les 14 premiers vivront même la course de l'intérieur, 7 au départ et 7 à l'arrivée.

J'ajoute que notre Service des Sports apportera comme chaque année sa collaboration à l'organisation de la 15ème édition de la randonnée cyclo sportive « Liège-Bastogne-Liège Challenge ». Ce sera aussi le samedi 25 avril, veille de la Doyenne.

Cette randonnée, qui est organisée par ASO et Golazo Sports, proposera trois itinéraires qui emprunteront tout ou en partie, celui des professionnels. Cet événement devrait réunir près de 8.000 participants dont un grand nombre venant de l'étranger. D'ailleurs, je peux me tromper, mais je pense ne nous vous y avoir jamais vu. En tout cas, si vous êtes disponible le 25 avril, et si vous vous en sentez capable, ce dont je ne doute pas, n'hésitez pas, je vous y invite.

Plus sérieusement, la Province de Liège apportera également un soutien significatif au pour la « Fête dans la côte de la Redoute ». C'est une fête organisée à l'occasion du passage de Liège-Bastogne-Liège. Il y sera proposé une série de festivités du 24 au 26 avril dans cette côte mythique qui a fait, on le sait, la réputation de la Doyenne des classiques.

Et puis, dans le cadre de l'initiative « Un sport pour tous », le Service des Sports propose également des diverses activités centrées sur le thème du vélo dans notamment les écoles primaires des communes traversées par la course. Toutes ces activités sont détaillées en long et en large dans le rapport d'activités dont nous discutons aujourd'hui.

Au-delà des activités déjà menées, notre Service des Sports a également entamé une réflexion sur la possibilité de proposer en 2027, une semaine sportive sur la thématique du cyclisme. Cette initiative pourrait être proposée aux élèves de première secondaire de l'Enseignement provincial et ce, dans le cadre des activités sportives scolaires.

Le programme comprendrait des activités de vélo sur route, de VTT, de vélo sur piste à la Province Cyclos Arena mais aussi des ateliers « entretien et réparation » ou encore de sensibilisation à la sécurité routière pour les usagers faibles. Le secteur de la santé pourrait également proposer des activités visant à démontrer les bienfaits de la pratique du vélo.

Vous parlez de renforcer les liens entre sport, santé et tourisme, vous voyez nous y ajoutons même l'enseignement.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2026

Et donc, en conclusion, de nombreuses initiatives existent et témoignent d'une réelle dynamique autour des Classiques Ardennaises et plus largement du cyclisme. Nous restons évidemment, et vous le savez, attentifs aux bonnes idées d'où qu'elles viennent, et ouverts comme d'habitude à nous en inspirer pour continuer à alimenter notre réflexion.

Merci pour votre question et pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Présidente. Des réactions ? Non.

Le Conseil prend connaissance des Rapports d'activités 2025 concernant « L'Enseignement » et « Les Sports ».

VII. – Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2026

M. LE PRESIDENT.- Dernier point de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII. - Clôture de la réunion du 26 mars 2026

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 16 avril à 16H30.

Je rappelle aux membres du Bureau du Conseil que nous nous réunissons à présent dans la Salle des Gardes.

La réunion publique est levée à 17H27'.